

14ème législature

Question N° : 8048	De M. Michel Terrot (Union pour un Mouvement Populaire - Rhône)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires étrangères		Ministère attributaire > Affaires étrangères
Rubrique > politique extérieure	Tête d'analyse > Afrique	Analyse > orientations.
Question publiée au JO le : 23/10/2012 Réponse publiée au JO le : 08/01/2013 page : 158		

Texte de la question

M. Michel Terrot attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la politique de la France en Afrique. À l'heure où les Chinois, les Américains ou les Britanniques consolident leurs propres positions, il convient d'éviter toute dispersion de nos moyens d'aide bilatérale. Celle-ci doit se limiter à l'éducation et à la formation, qui participent de la défense de la francophonie, à l'heure où notre langue est malmenée en Afrique. Il souhaite connaître les actions menées par le Gouvernement en faveur de la défense de la francophonie sur le continent africain.

Texte de la réponse

C'est en Afrique où 80 % des francophones devraient vivre en 2050 que se joue l'avenir de la langue française. Cela suppose que le français soit effectivement transmis aux nouvelles générations dans un contexte plurilingue complexe. Cela n'est pas acquis et on ne peut établir avec certitude que la seule croissance de la population suffise à assurer l'avenir du français. En Afrique francophone, la maîtrise de la langue française est souvent problématique : les instituteurs, recrutés en quantité et souvent sans formation initiale solide, possèdent fréquemment un faible niveau de maîtrise du français. Cette situation rejaillit sur l'efficacité globale des systèmes éducatifs. Pour répondre à ce défi, le ministère des affaires étrangères concentre ses programmes sur trois objectifs : - améliorer la qualité des dispositifs de formation initiale et continue des professeurs de et en français, avec un accent particulier sur la diffusion des technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement ; - dynamiser l'environnement francophone afin de tisser un environnement linguistique apte à capter les intérêts des populations jeunes et actives ; - appuyer l'enseignement conjoint en langues nationales et en français à travers l'initiative ELAN-Afrique (MAE, OIF, AFD). En Afrique non francophone, la langue française progresse et se positionne comme une langue internationale d'avenir, en particulier dans le domaine du français à usage professionnel (français du tourisme, des affaires, de la diplomatie...) mais souffre, là aussi, d'un manque d'enseignants. Trois axes sont ainsi privilégiés par le ministère des affaires étrangères : - l'appui au développement de filières de spécialisation en didactique du français langue étrangère, et à la révision des curricula de français ; - la formation de viviers d'enseignants, qui s'accompagne d'un recentrage de nos objectifs dans les pays où le déficit ne peut être comblé par notre seule coopération ; - le développement d'une offre de français de spécialité vers les secteurs économiques. Sur l'ensemble du continent, un projet FSP « 100.000 profs pour l'Afrique » va être mis en oeuvre en 2013 ; il devrait contribuer à former en nombre suffisant des enseignants de qualité.